



## RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

*Ce résumé a été établi et approuvé par l'Autorité belge des Services et Marchés Financiers en anglais. Il a ensuite été traduit en français et en néerlandais. La Société, représentée par son Conseil d'administration, assume la responsabilité de la cohérence entre les versions anglaise, française et néerlandaise du résumé. Sans préjudice de la responsabilité de la Société en cas d'incohérences entre les différentes versions linguistiques du résumé, en cas de divergence entre les différentes versions du résumé, la version anglaise prévaudra.*

### Section 1 – Introduction et avertissements

#### Introduction

Ce résumé a été préparé conformément à l'article 7 du Règlement (UE) 2017/1129 (tel que modifié) et doit être lu comme une introduction au prospectus (le « **Prospectus** ») préparé aux fins de l'admission à la cote et à la négociation sur les marchés réglementés d'Euronext à Bruxelles (« **Euronext Bruxelles** ») et à Paris (« **Euronext Paris** ») de 105.876.417 actions ordinaires de Syensqo SA/NV (ISIN : BE0974464977) (l'« **Admission** »), dans le cadre de la scission partielle de Solvay SA à approuver par les assemblées générales extraordinaires respectives de Syensqo SA/NV et de Solvay SA convoquées pour le 8 décembre 2023.

#### Identité et coordonnées de l'émetteur

Dénomination sociale : Syensqo SA/NV (la « **Société** » ou « **SpecialtyCo** », et ensemble avec ses filiales, le « **Groupe** »).

Siège social : Rue de la Fusée 98, 1130 Bruxelles, Belgique.

Numéro de téléphone : +32 2 264 19 00.

Lieu et numéro d'immatriculation : Registre belge des personnes morales (Bruxelles) sous le numéro d'entreprise 0798.896.453.

LEI : 549300060XNJ90PLNS10.

#### Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui a approuvé le Prospectus

Autorité belge des Services et Marchés Financiers (la « **FSMA** »), Rue du Congrès/Congresstraat 12/14, 1000 Bruxelles, Belgique.

#### Approbation du Prospectus

Le Prospectus est composé de quatre documents constitutifs : (i) un document d'enregistrement approuvé par la FSMA le 29 juin 2023, (ii) un supplément au document d'enregistrement approuvé par la FSMA le 15 novembre 2023, (iii) une note d'opération approuvée par la FSMA le 15 novembre 2023 et (iv) le présent résumé du prospectus, approuvé par la FSMA le 15 novembre 2023. Les autres documents constitutifs du Prospectus sont disponibles sur le site internet de la Société ([www.syensqo.com/en/investors/spinoff](http://www.syensqo.com/en/investors/spinoff)).

#### Avertissements

Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen de l'intégralité du Prospectus par l'investisseur. L'investisseur peut perdre tout ou partie de son investissement dans les actions ordinaires de la Société en cas de baisse du cours des actions de la Société. Si une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, que pour autant que le contenu du résumé soit trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, ou qu'il ne fournisse pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.

### Section 2 – Informations clés sur l'émetteur

#### 2.1 Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?

##### Domicile et forme juridique

Dénomination sociale : Syensqo SA/NV.

Siège social : Rue de la Fusée 98, 1130 Bruxelles, Belgique.

Forme juridique : société anonyme / *naamloze vennootschap*.

LEI : 549300060XNJ90PLNS10.

Droit applicable : Droit belge.

Pays d'origine : Belgique.

##### Principales activités

La Société est une entreprise multinationale qui se consacre à la fourniture de solutions dans le domaine des polymères de spécialité, des matériaux composites, des formulations de spécialité et de la chimie bio-circulaire (les « **Activités Specialty** ») afin d'aider ses clients à identifier, développer et fabriquer la prochaine génération de solutions durables à haute performance. Son ambition est de réaliser une croissance supérieure à celle du marché avec des rendements attrayants. La Société a l'intention de réaliser une croissance supérieure à celle du marché en se concentrant davantage sur ses clients, en capitalisant sur ses positions sur le marché par le biais de collaborations et

de programmes de développement conjoints avec ses clients, et en développant son portefeuille de produits innovants et de solutions durables.

À la date du Prospectus, les Activités Specialty sont directement ou indirectement détenues et exploitées par Solvay SA, une société anonyme de droit belge, dont le siège social est situé au 310 rue de Ransbeek, 1120 Bruxelles, Belgique (« **Solvay SA** »). Solvay SA a l'intention de séparer ses Activités Specialty des autres activités du groupe Solvay SA par le biais d'une scission partielle de Solvay SA effectuée conformément au droit belge, par laquelle les actions et autres intérêts détenus par Solvay SA dans les entités juridiques exploitant les Activités Specialty, les droits et obligations de Solvay SA en vertu des accords conclus avec ces entités juridiques, ainsi que certains autres éléments d'actif et de passif (tels que ces actions, intérêts, accords, actifs et passifs ont été identifiés dans le projet de scission partielle adopté par les Conseils d'administration de Solvay SA et de la Société), seront apportés dans le cadre d'un régime de transfert universel à la Société (la « **Scission Partielle** »).

Le Groupe englobe des unités commerciales de Solvay qui sont des leaders mondiaux et présentent un potentiel de croissance substantiel et supérieur au marché. L'héritage des activités du Groupe remonte aux origines de chacun de ses segments, couvrant plus de 150 ans de percées en chimie et en technologie depuis la fondation de Solvay SA en 1863. Au cours de la dernière décennie, ses activités se sont développées de manière organique et par le biais d'acquisitions et d'investissements, qui ont été intégrés et développés par Solvay SA, et de cessions sélectionnées afin d'améliorer l'orientation et la stratégie des activités.

Sur la base des états financiers combinés de la Société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires net combiné de 7.890 millions d'euros, un EBITDA sous-jacent de 1.863 millions d'euros et une marge d'EBITDA sous-jacente de 23,6 %. Sur la base des chiffres de l'exercice 2022, 28 % du chiffre d'affaires net du Groupe étaient attribuables aux marchés de l'automobile et de l'aérospatiale, 15 % aux ressources et à l'environnement, 15 % aux applications industrielles et chimiques, 14 % aux marchés des biens de consommation, des soins à domicile et personnels et des soins de santé, 13 % aux marchés de l'agriculture, des aliments pour animaux et de l'alimentation, 8 % à l'électronique et 7 % à d'autres marchés finaux. Le Groupe est exposé de manière équilibrée aux marchés mondiaux : l'Asie et le reste du monde représentaient 36 % du chiffre d'affaires net de 2022 (dont 16 % pour la Chine), l'Amérique du Nord 32 % (dont 31 % pour les États-Unis), l'Europe 23 % et l'Amérique latine 9 %.

### Principaux actionnaires

À la date du Prospectus, l'unique actionnaire de la Société est Solvay SA.

Après la réalisation de la Scission Partielle, compte tenu du ratio d'échange 1:1, chaque actionnaire existant de Solvay SA recevra une (1) Action pour chaque action de Solvay SA qu'il possède au moment de la réalisation de la Scission Partielle. En conséquence, à la réalisation de la Scission Partielle, la structure de l'actionnariat de la Société refléterait la structure de l'actionnariat de Solvay SA, sous réserve uniquement (i) de l'Action unique détenue par Solvay avant la réalisation de la Scission Partielle et (ii) de toutes les actions de Solvay SA détenues par Solvay SA, la Société ou toute personne agissant en son nom propre mais pour le compte de Solvay SA ou de la Société à la date d'enregistrement pertinente avant la réalisation de la Scission Partielle (les actions de Solvay SA couvertes par le point (ii) ci-dessus, les « **Actions Solvay Exclues** »), pour lesquelles aucune Action ne sera émise ou attribuée au(x) détenteur(s) concerné(s). Sur la base des informations relatives au capital social de Solvay SA au 31 octobre 2023, et des notifications de transparence publiées par la FSMA, le tableau ci-dessous présente la structure de l'actionnariat de Solvay SA au 31 octobre 2023.

<b>Actionnaires de Solvay SA</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>% du capital</b>	<b>Nombre de droits de vote</b>	<b>% des droits de vote</b>
Solvac SA	32.621.583	30,81 %	32.621.583	31,33 %
Solvay Stock Option Management SRL	1.742.202	1,65 %	N/A <sup>(1)</sup>	0,00 %
BlackRock <sup>(2)(3)</sup>	4.168.694	3,94 %	4.168.694	4,00 %
Public	67.343.937	63,61 %	67.343.937	64,67 %
<b>Total</b>	<b>105.876.416</b>	<b>100,00 %</b>	<b>105.876.416</b>	<b>100,00 %</b>

<sup>(1)</sup> Les droits de vote des actions Solvay SA détenues par Solvay Stock Option Management SRL sont suspendus conformément à l'article 7:217 du Code belge des sociétés et des associations.

<sup>(2)</sup> Entités contrôlées par BlackRock, Inc.

<sup>(3)</sup> En vertu d'une déclaration de transparence effectuée par BlackRock, Inc. à Solvay SA et à la FSMA le 29 septembre 2023, BlackRock détenait au 28 septembre 2023 : (i) 4.168.694 actions de Solvay SA ; et (ii) des instruments financiers équivalents qui, s'ils étaient exercés, permettraient à BlackRock, Inc. d'acquiescer 1.118.372 actions de Solvay SA. Pour éviter toute ambiguïté, le nombre d'actions et de droits de vote de Solvay SA indiqué en regard du nom de BlackRock dans le tableau ci-dessus ne comprend que les actions détenues directement et ne prend pas en considération les actions de Solvay SA que BlackRock, Inc. pourrait acquiescer par l'exercice d'instruments financiers équivalents.

Sur la base de la structure de l'actionnariat de Solvay SA telle que présentée dans le tableau ci-dessus, et conformément au rapport d'échange 1:1 déterminé aux fins de la Scission Partielle (et en supposant qu'il n'y aura pas d'Action Solvay Exclue), le tableau ci-dessous présente la propriété des Actions à la réalisation de la Scission Partielle.

<b>Actionnaires de la Société</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>% du capital</b>	<b>Nombre de droits de vote</b>	<b>% des droits de vote théoriques</b>
Solvay SA <sup>(1)</sup>	1	0,00 %	1	0,00 %
Solvac SA	32.621.583	30,81 %	32.621.583	31,04 %
Solvay Stock Option Management SRL	956.726	0,90 %	956.726	0,91 %
Syensqo Stock Option Management SA <sup>(2)</sup>	785.476	0,74 %	N/A <sup>(2)</sup>	0,00 %
BlackRock <sup>(3)(4)</sup>	4.168.694	3,94 %	4.168.694	3,97 %
Public	67.343.937	63,61 %	67.343.937	64,08 %
<b>Total</b>	<b>105.876.417<sup>(5)</sup></b>	<b>100,00 %</b>	<b>105.876.417<sup>(5)</sup></b>	<b>100,00 %</b>

<sup>(1)</sup> L'Action unique de la Société détenue par Solvay SA après la réalisation de la Scission Partielle sera vendue par Solvay SA sur le marché le ou après le premier jour de négociation des Actions sur Euronext Bruxelles et Euronext Paris.

<sup>(2)</sup> Syensqo Stock Option Management SA sera constituée début décembre 2023 par voie de scission partielle de Solvay Stock Option Management SRL, et sera une filiale indirecte à 100 % de la Société après la réalisation de la Scission Partielle. En conséquence, les droits de vote des Actions détenues par Syensqo Stock Option Management SA seront suspendus conformément à l'article 7:217 du Code belge des sociétés et des associations.

<sup>(3)</sup> Entités contrôlées par BlackRock, Inc.

<sup>(4)</sup> Établi sur la base de la déclaration de transparence effectuée par BlackRock, Inc. à Solvay SA et à la FSMA le 29 septembre 2023, comme expliqué ci-dessus.

<sup>(5)</sup> Calculs basés sur le nombre total d'actions émises et en circulation de Solvay SA à la date du présent résumé (105.876.416) plus l'Action unique de la Société détenue par Solvay SA, et en supposant qu'il n'y aurait pas d'Actions Solvay Exclues.

### Principaux dirigeants

Dr. Ilham Kadri et M. Hervé Tiberghien sont administrateurs de la Société et forment ensemble le Conseil d'administration de la Société à la date du Prospectus et jusqu'à la réalisation de la Scission Partielle, après quoi leurs mandats respectifs expireront.

À compter de la Scission Partielle, le Conseil d'administration de la Société sera composé de Mme Rosemary Thorne, du Dr. Ilham Kadri, de M. Edouard Janssen, de Mme Françoise de Viron, de Mme Mary Meaney, de Mme Heike Van de Kerkhof, de M. Julian Waldron, de M. Matti Lievonen, de Mme Nadine Leslie et de M. Roeland Baan.

### Contrôleurs légaux des comptes

EY Réviseurs d'Entreprises/Bedrijfsrevisoren SRL/BV, ayant son siège social à De Kleetlaan, 2, 1831 Diegem, Belgique, membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, représenté par Mme Marie Kaisin (« EY »).

## 2.2 Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?

### Informations financières clés historiques sélectionnées

Les informations financières sélectionnées présentées ci-dessous sont basées sur les états financiers combinés de SpecialtyCo, qui comprend les unités commerciales de Solvay qui feront partie de la Société après la réalisation de la Scission Partielle. Au cours des périodes de reporting présentées, SpecialtyCo n'était pas constituée en holding unique et n'a historiquement pas préparé d'états financiers consolidés à des fins de reporting interne ou externe. Les activités de SpecialtyCo ont été menées dans diverses entités juridiques qui étaient sous le contrôle de Solvay SA. Ces activités seront transférées à SpecialtyCo dans le cadre de la Scission Partielle, à la suite d'une réorganisation juridique.

Les états financiers combinés de SpecialtyCo au et pour les exercices clos le 31 décembre 2022, le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020 (les « États Financiers Combinés ») ont été préparés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union européenne (« IFRS »), et ont été audités par EY pour l'exercice 2022 et par Deloitte Bedrijfsrevisoren BV pour les exercices 2020 et 2021 (étant donné que Deloitte Bedrijfsrevisoren BV était le contrôleur légal des comptes de Solvay SA pour ces exercices). Les états financiers combinés condensés non audités de SpecialtyCo au 30 juin 2023 et pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023 (les « États Financiers Intermédiaires ») ont été préparés conformément à la norme IAS34 « Information Financière Intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union européenne, et ont fait l'objet d'un examen limité par EY conformément à la norme internationale ISRE 2410 « Review of Interim Financial Information Performed by the Independent Auditor of the Entity ».

Les rapports des auditeurs sur les États Financiers Combinés et le rapport d'examen des auditeurs sur les États Financiers Intermédiaires inclus dans le Prospectus ne contiennent aucune réserve. Les rapports des auditeurs sur les États Financiers Combinés incluent le paragraphe suivant, intitulé « *Emphasis of matter* » : « [s]ans modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur les sections « *Basis of preparation* » et « *Critical accounting judgments* » des États Financiers Combinés, qui décrivent la définition de l'Entité Déclarante, les hypothèses clés sous-jacentes à la préparation des États Financiers Combinés et le fait que l'Entité Déclarante n'a pas existé en tant que groupe distinct au cours des périodes présentées. Par conséquent, les États Financiers Combinés ne sont pas nécessairement représentatifs de la situation financière et des résultats qui auraient été obtenus si l'Entité Déclarante avait opéré en tant que groupe distinct, ni de la situation financière et des résultats de l'Entité Déclarante pour toute période future ». Le rapport des auditeurs sur les États Financiers Intermédiaires contient un paragraphe d'observation substantiellement similaire à ce qui précède.

### Informations financières sélectionnées dans la situation financière combinée de SpecialtyCo

(en millions d'euros)	31 décembre			30 juin
	2022	2021	2020	2023
Total des actifs	13.633	12.675	11.371	13.275
Total des capitaux propres	4.946	4.333	3.078	6.275
Total des passifs (passifs courants plus passifs non courants)	8.687	8.342	8.293	7.001

### Informations financières sélectionnées dans les flux de trésorerie combinés de SpecialtyCo

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre			Semestre clos le 30 juin	
	2022	2021	2020	2023	2022
Variation du fonds de roulement	(264)	(253)	255	(152)	(367)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	1.336	676	1.092	657	415
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'investissement	(644)	(616)	(348)	73	(137)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement	(576)	(129)	(702)	(651)	(73)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	116	(69)	43	79	205
Écarts de conversion	(10)	5	(28)	(16)	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie (fin de période)	244	139	203	307	351

### Autres informations financières clés

Le tableau ci-dessous présente certains indicateurs clés de performance (ICP) que SpecialtyCo surveille pour suivre les performances financières et opérationnelles de ses activités. Certains de ces indicateurs ne sont pas définis dans les normes IFRS.

(en millions d'euros à l'exception des pourcentages)	Exercice clos le 31 décembre			Semestre clos le 30 juin	
	2022	2021	2020	2023	2022
Chiffre d'affaires (y compris les revenus des activités non essentielles)	8.123	6.032	5.381	3.791	3.944
Chiffre d'affaires net	7.890	5.915	5.261	3.628	3.848
Coût des marchandises vendues	(5.519)	(4.148)	(3.821)	(2.493)	(2.657)
Marge brute	2.604	1.883	1.560	1.298	1.287
EBITDA sous-jacent <sup>(2)</sup>	1.863	1.282	1.027	906	926
Marge d'EBITDA sous-jacent <sup>(3)</sup>	23,6 %	21,7 %	19,5 %	25,0 %	24,1 %
EBITDA <sup>(1)</sup>	1.720	1.172	990	692	918
EBIT sous-jacent <sup>(2)</sup>	1.382	834	553	677	706
Marge EBIT sous-jacent <sup>(4)</sup>	17,5 %	14,1 %	10,5 %	18,7 %	18,4 %
EBIT	1.098	585	(931)	395	630

Charges financières nettes	(132)	(111)	(186)	(66)	(60)
Impôts	(2)	(22)	(165)	(28)	(56)
Bénéfice (perte) de la période	964	453	(1.282)	302	515
Bénéfice net (perte nette) sous-jacent(e) pour la période <sup>(5)</sup>	989	567	260	472	503

<sup>(1)</sup> L'EBITDA est égal au bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements. Il est égal à l'EBIT (qui comprend la part du Groupe dans les résultats des entreprises associées et des coentreprises), après ajout des charges de dépréciation, d'amortissement et de perte de valeur. SpecialtyCo présente l'EBITDA comme une mesure de performance alternative car la direction estime que cette mesure fournit des informations utiles pour évaluer la rentabilité opérationnelle du Groupe ainsi que sa capacité à générer des flux de trésorerie opérationnels.

<sup>(2)</sup> SpecialtyCo présente l'EBITDA sous-jacent et l'EBIT sous-jacent pour fournir une indication plus comparable de la performance fondamentale de SpecialtyCo au cours des périodes de référence. Ils fournissent aux lecteurs des informations supplémentaires sur les performances sous-jacentes de SpecialtyCo au fil du temps et sont cohérents avec la manière dont les performances et la situation financière de s entreprises sont communiquées au Conseil d'administration de la Société. SpecialtyCo calcule l'EBITDA sous-jacent et l'EBIT sous-jacent en appliquant les ajustements énumérés ci-dessous à l'EBITDA et à l'EBIT, respectivement :

- les résultats de la gestion de portefeuille et des restructurations importantes (c'est-à-dire principalement les gains et les pertes sur les cessions importantes, les coûts d'acquisition, les coûts de restructuration importants et les charges de dépréciation) ;
- les résultats de l'assainissement du patrimoine et des litiges importants (c'est-à-dire les coûts d'assainissement non générés par la production en cours (fermeture de sites, productions abandonnées, pollution des années précédentes), et l'impact des litiges importants) ;
- l'amortissement des actifs incorporels résultant de l'Affectation du Prix d'Achat (« Purchase Price Allocation – PPA ») (comptabilisé dans les autres gains et pertes d'exploitation) et la réévaluation des stocks affectant la marge brute, dans chaque cas résultant de transactions d'acquisition ; et
- l'ajout d'une partie de certains frais généraux de Solvay qui n'ont pas été inclus dans les États Financiers Combinés ou dans les États Financiers Intermédiaires, sur la base de l'utilisation relative de SpecialtyCo par rapport au reste du groupe Solvay (qui restera au sein de Solvay SA à la suite de la réalisation de la Scission Partielle).

<sup>(3)</sup> La marge d'EBITDA sous-jacent est égale à l'EBITDA sous-jacent en pourcentage du chiffre d'affaires net.

<sup>(4)</sup> La marge d'EBIT sous-jacent est égale à l'EBIT sous-jacent en pourcentage du chiffre d'affaires net.

<sup>(5)</sup> Le bénéfice net sous-jacent est égal au bénéfice net sur une base déclarée, ajusté des mêmes éléments que ceux utilisés pour ajuster l'EBITDA sous-jacent et l'EBIT sous-jacent, ainsi que des éléments suivants :

- les résultats financiers nets liés aux variations des taux d'actualisation, aux coupons des obligations hybrides déduits des capitaux propres en vertu des normes IFRS et à l'impact de la gestion de la dette (comprenant principalement les gains/pertes) liés au remboursement anticipé de la dette) ;
- les résultats des instruments de capitaux propres évalués à leur juste valeur ; et
- les effets fiscaux liés aux éléments énumérés ci-dessus et la charge ou le revenu fiscal des années précédentes, y compris (i) les effets fiscaux des éléments exclus du résultat sous-jacent avant impôts et (ii) les ajustements de la charge ou du revenu fiscal des années précédentes (tels que les provisions pour dépréciation des actifs d'impôts différés, ou les impacts dus aux réévaluations en cas de changement des taux d'imposition).

Toutes les données ci-dessus sont calculées à la fois pour les activités poursuivies et pour les activités abandonnées, et elles incluent les impacts sur les participations ne donnant pas le contrôle.

### 2.3 Quels sont les risques spécifiques à l'émetteur ?

Les principaux risques spécifiques à la Société qui, seuls ou combinés à d'autres événements ou circonstances, pourraient avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives du Groupe sont les suivants :

- Le Groupe pourrait ne pas atteindre son objectif de croissance plus rapide que nombre de ses marchés, qui peuvent être affectés par des cycles économiques différents.
- Le Groupe dépend de la disponibilité de l'énergie, y compris du gaz naturel, et de certaines matières premières et intermédiaires.
- L'augmentation du prix des produits énergétiques et d'autres intrants pourrait nuire aux activités du Groupe.
- Le Groupe pourrait être confronté à des difficultés résultant de ses activités internationales.
- Le Groupe utilise et vend des matières dangereuses, des produits chimiques et des composés biologiques et toxiques, organiques et inorganiques, et produit des émissions et des rejets industriels.
- La production et l'utilisation passées et présentes de substances PFAS exposent le Groupe à des responsabilités importantes.
- Le Groupe pourrait être tenu responsable de coûts actuels et anciens de nettoyage et de remise en état de l'environnement.
- Il peut être difficile ou coûteux de se conformer à l'évolution des lois et des exigences réglementaires en matière de droit de la concurrence, de fraude, de corruption, de concussion, de fiscalité et autres.
- La sortie du Groupe de Solvay SA pourrait entraîner une perte d'opportunités commerciales et une diminution du pouvoir d'achat, ainsi qu'une perte de synergies.
- Les États Financiers Combinés de la Société ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats qu'elle aurait obtenus en tant que société cotée autonome et pourraient ne pas constituer un indicateur fiable de ses résultats futurs.
- La capacité du Groupe à mener ses activités de manière efficace pourrait être affectée s'il ne parvient pas à mettre en place une nouvelle structure de gouvernance et d'organisation et des contrôles internes appropriés, ou s'il n'est pas en mesure de retenir les cadres supérieurs et les salariés clés à la suite de la Scission Partielle.
- Le Groupe dépendra après la Scission Partielle des services fournis par Solvay SA dans le cadre d'un accord de services de transition.
- Le Groupe doit respecter certaines restrictions qui pourraient affecter ses activités afin de préserver le traitement fiscal favorable de la Scission Partielle au regard de l'impôt fédéral américain sur le revenu.
- Un marché boursier actif pour les actions de la Société pourrait ne pas se développer ou ne pas se maintenir, et pourrait ne pas être suffisamment liquide pour permettre aux investisseurs de vendre leurs actions de la Société de manière efficace en termes de délais ou de valeur.
- D'importantes ventes d'actions de la Société pourraient avoir lieu dans le cadre de la Scission Partielle, ce qui pourrait entraîner une baisse du cours de l'action de la Société.

### Section 3 – Informations clés sur les valeurs mobilières

#### 3.1 Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières ?

A la date du présent Prospectus, le capital social de la Société ne comprend qu'une (1) Action, sans valeur nominale, entièrement souscrite et entièrement libérée. Les principales caractéristiques des Actions de la Société après la réalisation de la Scission Partielle sont présentées ci-dessous.

##### Type, catégorie et ISIN des valeurs mobilières

Les titres de la Société pour lesquels l'admission à la négociation sur les marchés réglementés d'Euronext Bruxelles et d'Euronext Paris est demandée sont toutes les actions ordinaires de la Société, chacune entièrement souscrite, entièrement libérée et de la même catégorie, qui formeront le capital social de la Société après la réalisation de la Scission Partielle (ISIN : BE0974464977) (les « Actions »).

##### Devise d'émission, dénomination et nombre de valeurs mobilières

Nombre d'Actions : 105.876.417.

Valeur nominale : None.

Devise : Euro.

Symbole boursier : SYENS.

##### Droits attachés aux Actions

Les Actions donneront droit à des dividendes courants. En application des dispositions légales applicables et des dispositions des Statuts de la Société qui régiront la Société à compter de sa cotation, les principaux droits attachés aux Actions sont les suivants : (i) droit au dividende – droit de participer aux bénéfices de la société, (ii) droit de vote, (iii) droit préférentiel de souscription, (iv) droit au rachat d'actions, et (v) droit de liquidation.

##### Rang de priorité relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité

Non applicable.

##### Restrictions à la libre négociabilité des valeurs mobilières

Il n'existe aucune restriction à la transférabilité des Actions dans les Statuts ou en vertu du droit belge. Toutefois, l'offre d'Actions à des personnes situées ou résidant dans certains pays, ou qui sont des citoyens de certains pays, ou qui ont une adresse enregistrée dans certains pays, et le transfert d'Actions dans certaines juridictions, peuvent être soumis à des réglementations ou à des restrictions spécifiques.

##### Politique en matière de dividendes

Comme elle a été constituée le 27 février 2023, la Société n'a pas distribué de dividendes. Après la réalisation de la Scission Partielle, la Société assumera une part de 40 % du niveau de dividende actuel de Solvay SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. La Société devrait adopter une politique de dividende qui lui permette d'investir dans la croissance qui apportera une création de valeur durable aux actionnaires, tout en préservant une capacité structurelle à se désendetter au fil du temps (sous réserve de ses besoins de liquidité, de la décision de son Conseil d'administration et de l'approbation de ses actionnaires).

#### 3.2 Où les valeurs mobilières seront-elles négociées ?

Une demande de cotation de toutes les Actions qui composeront le capital social de la Société à la suite de la Scission Partielle sur les compartiments A d'Euronext Bruxelles et d'Euronext Paris a été introduite. Aucune autre demande d'admission à la négociation sur un marché n'a été introduite par la Société. La négociation sur une base conditionnelle à la livraison des Actions sur Euronext Bruxelles et Euronext Paris devrait commencer à 9h00 (heure d'Europe centrale) le 11 décembre 2023 ou aux alentours de cette date.

#### 3.3 Les valeurs mobilières feront-elles l'objet d'une garantie ?

Non applicable.

#### 3.4 Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières ?

Un investissement dans les titres de la Société comporte de nombreux risques et incertitudes qui pourraient conduire les investisseurs à perdre tout ou partie de leur investissement, et notamment :

- Il se peut qu'un marché actif pour les Actions ne se développe pas ou ne se maintienne pas, et qu'il ne soit pas suffisamment liquide pour permettre aux investisseurs de vendre leurs Actions de manière efficace en termes de délai ou de valeur.
- Des ventes substantielles d'Actions peuvent avoir lieu dans le cadre de la Scission Partielle, ce qui pourrait entraîner une baisse du cours de l'action de la Société.

### Section 4 – Informations clés sur l'admission aux négociations sur un marché réglementé

#### 4.1 A quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?

**Modalités de l'admission à la cote** : Les modalités de l'Admission seront fixées dans des avis qui seront publiés par Euronext Bruxelles SA/NV et Euronext Paris S.A. environ 12 jours avant la réalisation prévue de la Scission Partielle, au plus tard le 27 novembre 2023 selon le calendrier indicatif ci-dessous. À partir du 11 décembre 2023, les Actions de la Société seront négociées sous le symbole « SYENS ».

##### Calendrier indicatif

Événement	Heure (CET) et date
Approbation du Prospectus par la FSMA	15 novembre 2023
Avis d'Euronext annonçant la Scission Partielle (y compris un calendrier indicatif)	27 novembre 2023 (au plus tard)
Avis d'Euronext Bruxelles SA/NV annonçant l'admission des Actions à la négociation sur Euronext Bruxelles	27 novembre 2023 (au plus tard)
Avis d'Euronext Paris S.A. annonçant l'admission des Actions à la négociation sur Euronext Paris	27 novembre 2023 (au plus tard)



Assemblée générale extraordinaire de Solvay SA approuvant la Scission Partielle	8 décembre 2023 à 10h30*
Assemblée générale extraordinaire de la Société approuvant la Scission Partielle	8 décembre 2023 (à la suite de l'assemblée générale extraordinaire de Solvay SA tenue le même jour)
Avis d'Euronext relatif au prix de référence technique des Actions	8 décembre 2023 (après la clôture du marché)
Réalisation de la Scission Partielle	9 décembre 2023 à 00h00
Date de détermination des détenteurs d'actions Solvay SA nominatives ayant le droit de recevoir des Actions émises dans le cadre de la Scission Partielle (date d'enregistrement)	9 décembre 2023 à 00h00
Début de la négociation des Actions sous le symbole « SYENS » sur une base conditionnelle à la livraison	11 décembre 2023 à 09h00
Date de détermination de l'identité des détenteurs d'actions Solvay SA dématérialisées ayant le droit de recevoir des Actions émises dans le cadre de la Scission Partielle (date d'enregistrement), en tenant compte des ordres exécutés pendant la journée du 8 décembre 2023 (inclus)	12 décembre 2023
Règlement-livraison des Actions émises dans le cadre de la Scission Partielle	13 décembre 2023
* <i>Au moins 50 % du capital social de Solvay SA devra être présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire (AGE) de Solvay SA afin de délibérer valablement sur la Scission Partielle. Si le quorum de 50 % n'est pas atteint lors de l'AGE de Solvay SA, une nouvelle AGE de Solvay SA sera convoquée avec le même ordre du jour le 29 décembre 2023, à 10h30 (CET), au cours de laquelle l'exigence de quorum de 50 % ne s'appliquera pas, et le calendrier sera mis à jour en conséquence.</i>	
La Société et Solvay SA se réservent le droit d'ajuster les dates, heures et périodes indiquées dans le calendrier ci-dessus et dans l'ensemble du Prospectus.	
<b>Estimation des honoraires et frais liés à l'Admission</b> : Les frais liés à l'Admission ne sont pas pris en charge par la Société.	
<b>Estimation des honoraires et frais à la charge des Investisseurs</b> : Non applicable. Aucun frais lié à l'Admission ne sera imputé aux investisseurs.	
<b>4.2 Pourquoi ce Prospectus est-il établi ?</b>	
Le Prospectus a été préparé aux fins de l'Admission en vertu de, et conformément, à l'article 3(3) du Règlement (UE) 2017/1129 (tel que modifié). Aucune offre publique des Actions n'a été ou ne sera faite, et personne n'a pris de mesures qui permettraient ou viseraient à permettre une offre publique dans tout pays ou juridiction où une telle action à cette fin est requise, y compris en Belgique et en France. À la date d'approbation du Prospectus, aucune autre demande d'admission d'Actions sur un autre marché réglementé n'a été faite ou prévue par la Société.	
<b>Produits</b> : Ni la Société, ni Solvay ne recevront de produits en rapport avec l'Admission.	
<b>Les conflits d'intérêts les plus importants relatifs à l'Admission</b> : Morgan Stanley et BNP Paribas, agissant en tant que conseillers financiers dans le cadre de la séparation de SpecialtyCo du groupe Solvay (y compris l'Admission et la Scission Partielle), et/ou certains de leurs affiliés respectifs, ont rendu et/ou pourront rendre à l'avenir divers services bancaires, financiers, d'investissement, commerciaux ou autres à la Société, à Solvay SA ou à des sociétés de leurs groupes respectifs, à leurs actionnaires, affiliés ou mandataires sociaux, pour lesquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération. Morgan Stanley et BNP Paribas ont également été impliqués dans les financements bancaires que Solvay SA ou la Société ont mis en place dans le cadre des opérations de gestion du passif précédant la réalisation de la Scission Partielle.	
<b>Engagements de conservation des titres</b> : Non applicable.	
<b>4.3 Qui est l'offreur et/ou la personne qui sollicite l'admission à la négociation ?</b>	
Non applicable.	